

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°04/2026****OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Excusés :	5
Pouvoirs :	2
Votants :	24

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 2 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints, Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Colette ZALMA, Patrick LECLERCQ, Joëlle BOUHELIER, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Eric ROMAN, Céline VERSACE, Caroline RICORD, Nadège ISOARDO, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN, Jean-Paul THIEULIN, Jean-Marie ROUAN, Bruno DEPOORTERE, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Laurence MARGAILLAN a donné pouvoir à Olivia LEVINGSTON,
Jean-Marie ROUAN a donné pouvoir Joëlle BOUHELIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientation budgétaire (article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Ce rapport est annexé à la présente délibération.

Monsieur le Maire propose de :

DONNER ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

AR Prefecture

006-210600383-20260202-D_04_02_2026-DE
Reçu le 13/02/2026

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

DONNE ACTE de l'organisation d'un Débat sur les Orientations Budgétaires 2026.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 13/02/2026
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 13/02/2026

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.